

Année universitaire : 2025-2026

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE et des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2025

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 14/11/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Véronique GALVIN

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	0	14
Formation continue	0	3
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS : Non

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Rattachement de bloc à une formation accréditée

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Se former à la méthodologie de l'enseignement-apprentissage du FLE
- Observer et analyser des pratiques pédagogiques.

Compétences visées :

- Connaître les compétences langagières et culturelles pour les enseigner efficacement.
- Développer et approfondir son niveau linguistiques et sa culture générale.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : étudiants internationaux titulaires du baccalauréat ou équivalent.

2.2 Conditions d'admission

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation

Baccalauréat ou équivalent

DEL F B2 (acquis à 80%) ou DUEF B2 (mention Assez bien)

Disposer d'un visa long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier - mai

Durée de la formation : 5 mois

Formation semestrialisée 20/08/2025 : Non

Volume horaire de la formation : 204 heures de formation sur 14 semaines (dont 16 heures d'observation de classe)

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 200 points sur un maximum de 400 pour valider le DSA.

Pour les cours disciplinaires communs aux DUEF, sauf pour le cours de Techniques d'expressions écrites et orales C1, qui est évalué en contrôle continu, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70%. Pour les ABJ, la note de l'examen final compte pour 100% de la note de l'EC.

16 heures d'observation encadrées par 3 heures de tutorat pédagogique. L'observation de classe donne lieu à la rédaction d'un court rapport et d'une soutenance. Le rapport et l'oral sont évalués dans une même UE.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Les cours de l'UE4 sont mutualisés avec le DUEF (CUEF) et l'UGA (ETCI).

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai, l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence non-justifiée sur l'ensemble des EC (éléments constitutifs), l'étudiant ne valide pas le diplôme.

Absence aux épreuves de contrôle continu :

A l'exception des cours mutualisés (DUEF et/ou UGA), tous les cours relèvent du contrôle continu. Aucun rattrapage n'est prévu en cas d'absence aux épreuves du contrôle continu : sans justificatif ; l'étudiant aura la note de zéro. Les étudiants avec une ABJ auront la note de l'EC neutralisé.

Absences aux examens :

Il n'y a pas de rattrapage d'examen intermédiaire.

Un rattrapage aux examens finaux est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical jusqu'à 72 heures après la date de l'examen concerné. Passé ce délai, aucune demande de rattrapage ne pourra être demandée. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

En cas d'absence aux examens finaux, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA (arrêté du 20 mai 2016).

Le jury de la première session a lieu en mai/juin.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 200 points sur un maximum de 400 pour valider le DSA.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 2 010 € + 30 euros de frais dossier

A cela viennent s'ajouter la taxe CVEC pour les étudiants en formation initiale uniquement + les frais et droits universitaires (57 euros en 2024-2025).

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2 613 €

A cela viennent s'ajouter les frais de droits universitaires (57 euros en 2024-2025).

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Equivalence au DU FLE des licences, donnant accès au M1 FLE si le candidat est titulaire d'une L3, si le DSA est validé et si l'étudiant international est titulaire du DUEF C1 ou DALF C1.